



SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS



ALPAS

vacances adaptées

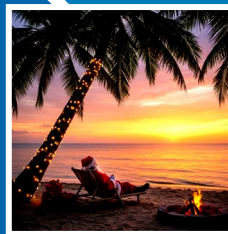
Campagne, mer & montagne

Séjours à thèmes

7 & 11 jours

HIVER

2026-2027



SOMMAIRE

CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation	p.19
Fiche réservation	p.20
Organiser vos départs et retours	p.21
Conditions générales de vente	p.22.23

1 • Évaluez votre AUTONOMIE

Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie :

A : déficience légère ; **B** : déficience moyenne

Et le chiffre la mobilité :

1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.

2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.

3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers, d'un appareillage particulier

Bonne autonomie A1-A2

- Personne sociable, dynamique, autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillagement...).
- Bon marcheur ou marcheur moyen, à l'aise pour des randonnées

1 encadrant pour 5 vacanciers

Assez bonne autonomie B1

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
- Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillage, activités...)
- Bon marcheur ou marcheur moyen, fatigable

1 encadrant pour 4 vacanciers

Autonomie relative B2-B3

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
- Personne ayant besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
- Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. Personne ayant besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage

1 encadrant pour 3 vacanciers

Remarques importantes

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles. Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances).

Les encadrants ne sont ni éducateurs spécialisés ni paramédicaux.

Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant et ne pouvant pas se transférer seules. Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'ALPAS au préalable pour une étude particulière de leur situation

- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé

- qui pour vivre en collectivité, nécessite un lieu et un accompagnement spécifique et renforcé

- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée

- nécessitant l'intervention d'une infirmière diplômée d'Etat plus de 2 fois par jour

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

2 • Choisir votre séjour

DATES	DESTINATIONS	TITRE	AUTONOMIE		PRIX €	PAGE
7 JOURS DU 27/12 AU 02/01	LAVAL EN BELLEDONNE	Vacances en Belledonne	A1A2		1 190	6
	LAGORCE	Cuisine Festive 			1 197	6
	SAVIGNY	Bien-être 	A1A2	B1	1 295	7
	PLATEAU DES PETITES ROCHES	Vacances en Chartreuse 	B1		1 176	8
	SAINT GERVAIS ISERE	Parenthèse hivernale 			1 190	9
	PRESLES	Bien-être			1 309	9
	CAP SAINT FRONT	Au cœur des grands espaces du Mézenec 	B2B3		1 449	18
11 JOURS DU 23/12 AU 02/01	LA MOTTE	Spa et bien-être 	A1A2		1 617	10
	BOFFRES	Cuisine Festive 			1 496	11
	FABREGUES	Vacances dans l'Hérault 			1 496	12
	CARRO MARTIGUES	Le charme de la Méditerranée			1 496	13
	FAYENCE	Spa et bien-être	B1		1 617	14
	GERZAT	Parenthèse hivernale en Auvergne 			1 496	15
	MALAUCE	Spa et bien-être			1 617	16
	APT	Cuisine festive en Provence			1 496	17
	GRIMAUD	Entre mer et colline, cap sur le Var			1 496	17
	LA CHAISE DIEU	Douceur hivernale en Haute-Loire	B2B3		2 288	18

 : Nouveau

3 • S'inscrire

Ouverture des réservations
le 17 août 2026

Attention, l'ALPAS est fermée
du 7 au 13 septembre !

- **Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65** à partir du 17 août 2026 pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.
- **Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine.**
Afin de valider l'inscription, retournez impérativement la fiche de réservation située en page 20 de la brochure, accompagnée de votre acompte.
- **En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :**
 - d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
 - d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.
- **À réception, envoi d'une facture.**
À régler un mois avant le début du séjour.
- **Fin novembre 2026, envoi du carnet de voyage** comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques...), les rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 22 et 23 ou sur le site Internet www.alpas.fr



Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

• Carnet de voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de rendez-vous et des informations pratiques.

• Comment se rendre sur le séjour ?

À définir au moment de l'inscription. Voir page 21.

Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble au lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

• Traitement médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, concernant les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Les traitements médicaux sont distribués par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance et du traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

• Les loisirs

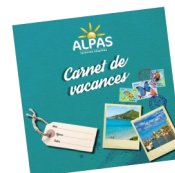
En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

• Couples

Dans la plupart des hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

• Carnet de vacances

Pendant le séjour il est possible de remplir un «carnet de vacances» (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.



• Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

• Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des pénalités selon la date d'annulation. (cf. page 19).

• Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.

Atouts et valeurs

• L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.





• La qualité et le sérieux

L'ALPAS répond à des exigences de qualité, tant au niveau des séjours que du fonctionnement en général.

La finalité de l'ALPAS est de défendre des valeurs fondamentales d'inclusion, de bienveillance, d'empathie et de solidarité.

• La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème, l'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la côte Méditerranée.

• La convivialité

Pour le bien-être de chacun et pour favoriser l'inclusion dans les lieux de vacances, les séjours accueillent en général 12 vacanciers. Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale et chaleureuse au programme.

• La sécurité et l'organisation

L'ALPAS est composée de 4 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. Pour joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.



• Les hébergements

Ils sont sélectionnés en fonction de la réglementation et de critères précis intégrant les normes de sécurité, la qualité de l'environnement, des alentours et des prestations d'habitation (chambres composées de 2 à 3 couchages maximum).

Les hébergements sont en gîte de groupe ou en résidence de tourisme.

L'ALPAS ne propose pas de chambre individuelle (sauf indication précise). En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous consulter.

• L'encadrement de séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS sensibilise les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, à Paris...

• Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.



Les prestations

• Comprises

- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 21)
- Transport de Grenoble vers le lieu de séjour
- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner et dîner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

• Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels



Chambre couple
indisponible



Veille de
nuit



Fauteuil
roulant



Bon
marcheur



Nouvel an



Noël
et Nouvel An



LAVAL EN BELLEDONNE

Vacances en Belledonne

Altitude : 900m

Un gîte chaleureux sur 3 niveaux au pied de la chaîne de Belledonne, à 25 km de Grenoble



A1-A2

1190 €

27/12
02/01



11 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

Grand gîte de moyenne montagne sur 3 niveaux accessibles par 2 escaliers comprenant un total de 8 chambres de 2 couchages dont 2 au RDC, 5 salles de bains, 6 sanitaires.

2 cuisines équipées, 2 salons avec cheminée, canapés, fauteuils confortables.

Grande salle d'activité au dernier étage. Espace extérieur avec 1 grand jardin et 1 terrasse aménagée.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades adaptées au départ du village, sentiers panoramiques, paysages de montagne accessibles.

Sortie à Grenoble, flânerie dans la vieille ville, ambiances de fin d'année.

Escapade aux 7 Laux, panoramas de montagne, achat de souvenirs.

Réveillon convivial, repas gourmand et soirée festive.

• **VOYAGE** : De Grenoble 25km/30min minibus/voiture



LAGORCE

Cuisine festive

Gîte de groupe à 10 min de Vallon Pont d'Arc, au cœur des gorges de l'Ardèche



A1-A2

1197 €

27/12
02/01



14 VACANCIERS
4 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT :

2 gîtes comprenant au total 9 chambres de 2 couchages dont 6 accessibles par un escalier, chacune avec SDB et WC attenants.

Cuisine équipée, grande salle à manger et salles d'activités.

Pergola, terrasse aménagée, grand jardin.

• AU PROGRAMME :

Ateliers de cuisine et de pâtisserie adaptés aux envies et rythmes de chacun.

Apprentissage de techniques culinaires variées.

Création de recettes conviviales pour les soirs de Noël et du Nouvel An.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades adaptées dans les Gorges de l'Ardèche et pique-nique au Pont d'Arc.

Rencontre avec des producteurs locaux, découverte de spécialités régionales.

Soirée de réveillon animée, ambiance festive.

• **VOYAGE** : De Grenoble 183km/2h30min minibus/voiture



A1-A2

B1

7



6



SAVIGNY

Bien-être

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



27/12
02/01

1295 €

Gîte aux portes de Lyon dans un cadre de verdure
et de calme.



• HÉBERGEMENT

Gîte rénové de 250m2 composé de 7 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage accessible par un escalier, dont une PMR au RDC, 3 salles de bains et 4 WC.

Belle pièce à vivre avec cuisine équipée, salle à manger et salon confortable avec TV, canapé et fauteuils.

Grande terrasse devant l'espace bien être avec mobilier de jardin et grand parc arboré.

• AU PROGRAMME

Sur place, bel espace bien être dans une verrière, spa de nage chauffé, nage à contre courant et balnéothérapie utilisable quotidiennement.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Visite du Parc de Courzieu entre loups, rapaces et nature hivernale.

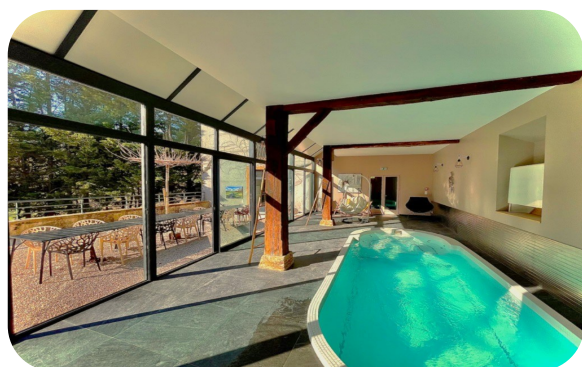
Excursion à Lyon pour une journée : le parc de la Tête d'Or, le Vieux Lyon, la Basilique de Fourvière, petites boutiques et cafés.

Balades adaptées au coeur des paysages vallonnés du Rhône et du Beaujolais.

Villefranche sur Saône et son petit train touristique à la découverte de la ville, ses rues piétonnes, son cinéma et son bowling.

Réveillon festif et chaleureux pour célébrer la nouvelle année.

• **VOYAGE** : De Grenoble 148 km/2h minibus/voiture





PLATEAU DES PETITES ROCHES

Vacances en Chartreuse

Altitude : 1000m



7



6

B1

Gîte dans un écrin de nature dans le massif de la Chartreuse, avec un panorama unique sur la chaîne de Belledonne à 30 min de Grenoble.

1176 €

27/12
02/01



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

2 gîtes à proximité l'un de l'autre :

1 grand chalet de groupe comprenant 5 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage, avec accès par un escalier, 4 salles de bains, 3 WC, grande cuisine équipée, espace repas et détente avec canapés, tables et chaises.

Grande terrasse panoramique sur le massif de Belledonne.

Salle d'activité attenante au gîte de groupe par la terrasse.

1 chalet de 3 chambres de 1 à 2 couchages, coin cuisine équipée, séjour confortable, 1 salle d'eau avec WC et terrasse panoramique.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades adaptées au coeur des paysages de la Chartreuse et panoramas sur le vallée du Grésivaudan.

Découverte des villages de montagne et ambiance hivernale au Plateau des Petites Roches.

Sorties gourmandes, marchés locaux et dégustation de spécialités montagnardes.

Excursion à Grenoble, le téléphérique de la Bastille, le centre historique et ses rues animées.

Réveillon chaleureux et festif au coeur des montagnes.

• **VOYAGE** : De Grenoble 45km/ 0h45min mini-bus/voiture



SAINT GERVAIS (Isère)

Parenthèse hivernale

Altitude : 650m

Gîte situé au pied du massif du Vercors,
à 1h de Grenoble.

B1

7
6



10 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



27/12
02/01

1190 €

• HÉBERGEMENT

Ancienne scierie rénovée avec soin sur 3 niveaux accessibles par des escaliers, comprenant au total 5 chambres de 2 à 3 couchages chacune avec salle d'eau et WC privatis.

Grand espace cuisine équipée ouverte sur une salle à manger et coin salon confortable avec canapés et TV.

Espace détente avec livres et jeux.

A l'extérieur, 2 terrasses avec tables et chaises, salle de jeux à l'abri dans une grange, table de ping-pong.



• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades à la découverte des paysages du Parc Nature Régional du Vercors.

Journée à Grenoble : centre historique, téléphérique de la Bastille...

Découverte de Pont en Royans et ses maisons suspendues. Marchés, gourmandises locales et achats de souvenirs.

Réveillon festif et ambiance chaleureuse.

• **VOYAGE :** De Grenoble 50km/ 1h minibus/voiture.

PRESLES

Bien-être

Altitude : 700m

Gîte situé dans un village pittoresque au
cœur du Vercors, à 20 min de Villard de
Lans.

B1

7
6



7 VACANCIERS
2 ENCADRANTS



27/12
02/01

1309 €

• HÉBERGEMENT

Gîte confortable et spacieux sur 2 niveaux comprenant au total 5 chambres de 2 à 3 couchages avec salle d'eau et WC privatis.

Vaste séjour, cuisine équipée, coin salon confortable avec cheminée et canapés. Salle de jeux avec ping pong et baby-foot.

• AU PROGRAMME

1 séance de massage détente de 30 mn réalisée par une masseuse professionnelle. Au choix différents soins possibles.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.



• IDÉES D'ACTIVITÉS

Villard de Lans, son marché de Noël, ses illuminations et ses nombreuses animations.

Sortie à la patinoire couverte pour un moment de glisse et de convivialité.

Dégustations de chocolats chauds et de marrons glacés à Pont en Royans et ses maisons suspendues. Soirée de réveillon chaleureuse, plats festifs, animations conviviales...

• **VOYAGE :** De Grenoble 65 km/1h minibus/voiture





LA MOTTE Spa et bien-être



11
10

A1-A2

Résidence de tourisme à proximité de Draguignan dans un environnement calme et verdoyant au cœur de la Provence varoise.

1617 €

23/12
02/01



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

3 maisons au cœur d'un hameau d'environ 100m2 comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, à l'étage accessible par un escalier, 1 salle de bain avec douche et 1 WC.

Cuisine équipée ouverte sur un spacieux et confortable séjour avec canapé, fauteuil et TV.

Espace extérieur avec jardin et salon de jardin.

• AU PROGRAMME

2h d'accès au SPA par jour : piscine intérieure, bain à remous, sauna et hammam.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

Attention, certificat médical obligatoire.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades dans les ruelles de Fayence, village perché aux façades provençales et aux places animées.

Excursion à Grasse : parfumeries, centre historique et ruelles illuminées.

Sorties gourmandes dans les villages aux alentours : chocolateries, marchés locaux et spécialités provençales.

Flâner à Callian, village médiéval joliment décoré pour Noël, avec ses boutiques artisanales et son ambiance chaleureuse.

Soirées de réveillons conviviales, rythmées par la musique, la danse et la convivialité.

• **VOYAGE** : De Grenoble 435km/4h minibus/voiture





A1-A2



BOFFRES

Cuisine festive
Altitude : 800m

7 VACANCIERS
2 ENCADRANTS



23/12
02/01

1496 €

Gîte chaleureux au sein d'un écolieu niché dans les montagnes ardéchoises à 35 min de Valence.



• HÉBERGEMENT :

Gîte confortable de 250m2 aménagé sur 3 niveaux, accessibles par des escaliers, comprenant au total 6 chambres de 2 couchages.

2 salles de bain avec au total 4 douches et 3 WC. Cuisine équipée, salle à manger avec poêle à bois, grand salon confortable avec canapés, fauteuil et TV.

• AU PROGRAMME

Ateliers de cuisine et pâtisserie adaptés aux goûts et possibilités de chacun.

Sur place, rencontre avec des boulangers, cuisiniers et maraîchers.

A la rencontre des producteurs locaux et sélection de produits de saisons sur les marchés aux alentours.

Elaboration et réalisation de recettes festives pour Noël et le Nouvel An.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Au sein de l'hébergement, rencontres avec les maraîchers, cuisiniers, potiers, musiciens et artistes du lieu. Découverte de leurs savoir-faire, moments de partage et immersion dans un environnement vivant et inspirant.

Excursion au Village de Noël de Valence pour profiter des illuminations de fin d'année, petits chalets, animations et spectacles.

• **VOYAGE :** De Grenoble 124km/1h45 min minibus/voiture





FABRÈGUES

Vacances dans l'Hérault



11
10

A1-A2

Résidence de vacances 3 étoiles composée de maisons provençales, à 15km de Montpellier et 10km des plages de Frontignan.

1496 €

23/12
02/01



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

3 villas confortables comprenant au total 9 chambres de 2 couchages dont certaines accessibles par un escalier, 6 salles de bains avec douche ou baignoire, 1 sanitaire à chaque étage, séjour avec canapé, cuisine équipée.

Espace extérieur avec terrasse et salon de jardin.

Séjour idéal pour les couples avec chambre double à l'étage.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades dans le cœur de Fabrègues et découverte de l'ambiance des villages méditerranéens.

Journée à Montpellier : son centre historique, ses places animées, ses restaurants et boutiques.

Découverte de Sète : balade sur le port et son front de mer avec ses canaux typiques.

Sortie gourmande dans les villages aux alentours : chocolateries, marchés provençaux et spécialités régionales.

Marchés de Noël, illuminations et festivités de fin d'année.

Moments conviviaux autour des fêtes, préparation collective du repas et de la décoration.

Réveillon animé et festif : musique, danse, jeux et temps de partage.

• **VOYAGE** : De Grenoble 304km/3h15 minibus/voiture





A1-A2

11
10



CARRO MARTIGUES

Le charme de la Méditerranée

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



23/12
02/01

1496 €

Résidence de tourisme familiale 3 étoiles, située à 200 m du port typique de Carro et à 500m des plages, à deux pas de Marseille.



• HÉBERGEMENT

3 villas entièrement équipées comprenant au total 10 chambres de 2 couchages sur 2 niveaux, accessibles par un escalier, 6 salles de bains, 5 WC. Séjour avec canapé et TV, cuisine équipée.

À l'extérieur, terrasse et jardin privatif.

Espaces communs avec terrain de pétanque, et de tennis, tables de ping-pong..

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balade sur le port de Carro et découverte de son ambiance maritime hivernale, pause gourmande face à la mer.

Excursion au village perché de Miramas-le-Vieux et découverte de ses ruelles pleines de charme.

Marchés de Noël et illuminations à Aix-en-Provence : artisanat, gourmandises...

Journée à Marseille : vieux port, cafés, boutiques et animations de fin d'année.

Découverte de Martigues, la « Venise provençale », entre canaux, quais colorés et cœur historique.

Balade sur le littoral et découverte des paysages méditerranéens en hiver.

Moments de partage et animations festives pour célébrer la magie des fêtes.

• **VOYAGE** : De Grenoble 317km/ 2h50 minibus/ voiture





FAYENCE

Spa et bien-être



Résidence de tourisme à proximité du village de Fayence, au cœur de l'arrière-pays varois, entre collines et senteurs méditerranéennes.

1617 €

23/12
02/01



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

3 villas de 74 m² comprenant chacune : 3 chambres de 2 couchages à l'étage accessibles par un escalier, 2 salle de avec douche et baignoire, 1 WC par étage.

Grand séjour avec cuisine équipée, canapé et TV. Terrasse aménagée.

• AU PROGRAMME

2 demi-journées de détente pour profiter du bassin d'hydrothérapie et ses différents ateliers de jets hydromassants, d'un sauna, d'un hammam, ainsi que d'une prestation de massage relaxant de 30 min sur la partie du corps souhaitée.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.
Attention, certificat médical obligatoire.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades dans les ruelles de Fayence, village perché avec ses maisons aux façades provençales et ses places animées.

Excursion à Grasse : parfumeries, centre historique et ruelles illuminées.

Sorties gourmandes dans les villages aux alentours : chocolateries, marchés locaux et spécialités provençales.

Flâner à Callian, village médiéval joliment décoré pour Noël, avec ses boutiques artisanales et son ambiance chaleureuse.

Soirées de réveillons conviviales, rythmées par la musique, la danse et la convivialité.

• **VOYAGE** : De Grenoble 435km/4h minibus/





11
10

(63)

GERZAT
Parenthèse hivernale en Auvergne

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01

1496 €

Résidence de tourisme aux portes de Clermont-Ferrand, entre volcans et patrimoine auvergnat



• HÉBERGEMENT :

3 appartements de 75 m² comprenant un total de 9 chambres de 2 couchages, à l'étage accessibles par escalier, 6 salles de bain avec douche ou bainoire et 6 WC.

Grand séjour avec canapé et TV.

Coin cuisine entièrement équipé.

Accès extérieur avec terrasse aménagée et salon de jardin.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Escapade à Clermont-Ferrand pour découvrir son centre historique, ses places animées, ses cafés, ses restaurants et ses boutiques, dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Flânerie aux marchés de Noël des villes et villages alentours, illuminations et ambiance chaleureuse des fêtes.

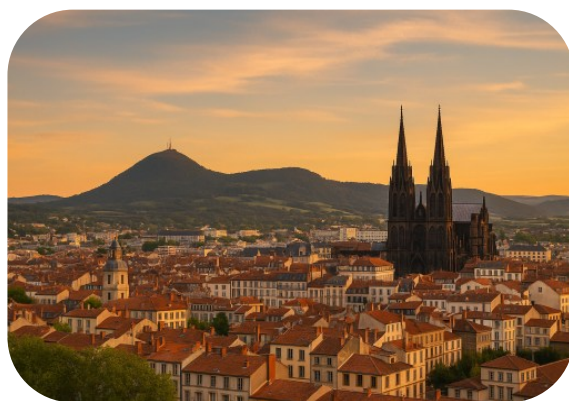
Découverte du Puy de Dôme à bord du train panoramique, paysages volcaniques et panoramas sur l'Auvergne.

Balades adaptées au cœur des paysages volcaniques et découverte des villages auvergnats en hiver.

Journée détente : restaurants, petites boutiques et ambiance conviviale.

Soirées de réveillons animées, repas gourmands et moments chaleureux autour des fêtes de Noël et du Nouvel An.

• **VOYAGE :** De Grenoble 240km/ 2h15 minibus/ voiture





MALAUCENE

Spa et bien-être



Hébergement chaleureux en villas de très bon confort, au cœur d'un domaine résidentiel provençal au pied du Mont Ventoux.

1617 €

23/12
02/01



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



• HÉBERGEMENT

2 villas de plain-pied composées d'un total de 9 chambres de 2 couchages, 4 salles de bains avec douche ou baignoire, cuisines équipées, séjours confortables avec canapé et TV.

Grand espace extérieur avec terrain de pétanque et table de ping pong.

• AU PROGRAMME

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée, du sauna et d'une prestation de massage relaxant dans un institut avec différents choix de soins.

Séjour bien être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.

ATTENTION : certificat médical obligatoire.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Balades au marché de Noël d'Avignon, découverte des illuminations et du célèbre Pont d'Avignon.

Découverte des villages provençaux au pied du Mont Ventoux, petites balades adaptées et pauses gourmandes.

Animations et festivités de fin d'année à Malaucène et dans les villages alentours, marchés, illuminations et ambiance hivernale provençale.

Préparation des repas festifs de Noël et du Nouvel An : décoration de la table, cuisine conviviale, moments partagés autour de la musique, de jeux et de soirées dansantes.

• **VOYAGE :** De Grenoble 248km/2h30 minibus/voiture



APT

Cuisine festive en Provence

Deux gîte spacieux dans une bastide provençale typique au cœur du Lubéron à 1h d'Avignon.

B1

11
10



14 VACANCIERS
4 ENCADRANTS



23/12
02/01

1496 €

• HÉBERGEMENT

2 maisons indépendantes de plain-pied, à proximité l'une de l'autre avec un total de 9 chambres de 2 à 3 couchages, 4 salles de bain avec douche ou baignoire. 2 grands salons conviviaux avec salle à manger confortable, 2 cuisines équipées, 2 terrasses.

Bel espace extérieur arboré avec la présence de Jerry, le poney.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Découverte du plus grand marché de Noël du Vaucluse à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Assister à la parade de Noël et au spectacle pyrotechnique à Bonnieux.

Excursion dans les villages perchés du Luberon, entre paysages hivernaux, artisanat local et petites pauses gourmandes autour des spécialités provençales.

Réveillons festifs, soirées animées, repas conviviaux et ambiance chaleureuse.

• **VOYAGE :** De Grenoble 265km/2h50 minibus/voiture

GRIMAUD

Entre mer et colline, cap sur le Var

Résidence de vacances entre plage et nature, à proximité du mythique golf de Saint-Tropez

B1

11
10



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



23/12
02/01

1496 €

• HÉBERGEMENT :

3 appartements de 65m2 avec à l'étage, accessible par un escalier, 3 chambres de 2 couchages, 1 salle de bain, 1 WC à chaque étage, séjour avec canapé et TV, coin cuisine équipée. Espace extérieur avec terrasse et salon de jardin.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Découverte des ruelles pavées de Grimaud, petite Venise provençale parée de décorations de Noël, du château illuminé, et de son ambiance hivernale paisible.

Promenade adaptée le long des canaux, découverte des façades colorées décorées pour les fêtes. Flâner sur les marchés provençaux, dégustation des produits du sud. Visite du Village de Noël de Saint-Tropez avec sa patinoire, ses chalets gourmands et ses illuminations festives.

Réveillons chaleureux, animés par la musique, la danse et de beaux moments de partage.

• **VOYAGE :** De Grenoble 397km/3h50 minibus/voiture



LA CHAISE DIEU

Douceur hivernale en Haute-Loire

Altitude : 1000m

Centre de vacances adapté PMR alliant nature, confort et tranquillité, en Haute Loire, à 40 km du Puy-en-Velay.



B2-B3

2288 €

23/12
02/01



15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS

• Hébergement

Hébergement de plain-pied avec 12 chambres de 2 couchages, dont 7 avec SDB attenantes, 4 adaptées PMR, et 8 WC.

Grande salle à manger, cuisine équipée, coin salon avec canapé et terrasse.

Restauration en pension complète, préparée par le personnel qualifié du centre.

Sur place, balades accessibles, jeux de société et activités créatives, animations adaptées pour tous.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Promenade douce dans les environs, assistée de « joëlette » ou « escargoline » selon les besoins.

Ateliers d'expression corporelle en musique et création de décorations de Noël, pour stimuler la créativité et favoriser la détente.

Ambiance chaleureuse et repas festifs en musique pour les réveillons de fin d'année.

• **VOYAGE :** De Grenoble : 240 km / 3h00 mini-bus/voitures



SAINT FRONT

Au cœur des grands espaces du Mézenc

Altitude : 1100m

Centre d'hébergement collectif adapté PMR en Haute Loire, à 25km du Puy en Velay



B2-B3

1449 €

27/12
02/01



6 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

• Hébergement

Hébergement de plain-pied comprenant 3 grandes chambres PMR de 3 couchages avec salle de bains PMR attenante. Salle d'activité. Salon confortable avec canapé et cheminée.

Restauration en pension complète, préparée par le personnel qualifié du centre.

• SUR PLACE

Hébergement au cœur d'une ferme pédagogique avec contact régulier avec les animaux : vaches, chèvres, moutons, chevaux...

1 séance de découverte de la ferme et moments de médiation animale.

• IDÉES D'ACTIVITÉS

Atelier créatif autour de l'hiver et des décorations du Nouvel An.

Petite excursion au Puy-en-Velay, ruelles illuminées et boutiques.

Réveillon festif et convivial avec musique, danse et repas partagé.

• **VOYAGE :** De Grenoble 180km/ 2h45 minibus/voiture

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées.

Notre objectif commun : Offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération - Engagement - Laïcité - Responsabilité - Confiance en ses membres.

Le CNLTA adhère aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- ◆ une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- ◆ une majorité de séjours proposée en petits groupes, pour plus de convivialité ;
- ◆ une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- ◆ des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- ◆ une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- ◆ une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :

- ◆ une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- ◆ de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

CNLTA 41 rue du jardin public - BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex T. : 05 49 71 01 32
www.cnlta.asso.fr - cnlta@cnlta.asso.fr

Crédits photos : Adobe Stock, Pixabay, Freepik, Istock, Pexels. Dubost Nature, Bigstock, Garden City, Goélia, Lagrange Vacances, Pays de Fayence, Grain&sens, gîte Evasion au Naturel, Spa Ventoux Provence, Domaine de Saint Endréol, Domaine du Golf, Garden city, Domaine de la Peyrolière, Office du Tourisme Saint Marcellin, Gîtes de France, Gîtes en Luberon, Grands Gîtes, Maison du Tourisme en Livradois Forez, ALPAS Margaux CHERON.

Conditions d'octroi

De la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

Le décès

- ◆ du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe
- ◆ de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant
- ◆ des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

Une maladie médicalement constatée

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

La destruction accidentelle des locaux

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

Le licenciement économique

- ◆ du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- ◆ du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- ◆ pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- ◆ pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- ◆ pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- ◆ en cas de guerre civile ou étrangère,
- ◆ en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- ◆ pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

Ne sont pas compris dans le remboursement

- ◆ la cotisation à l'ALPAS.
- ◆ le règlement de l'assurance annulation.

Formalité de déclaration

Le participant ou ses ayants droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenue de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.

A retourner à : ALPAS - 30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 50 65 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M ☐ Mme ☐
Nom _____ Prénom _____
Âge _____ Date de naissance _____

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement ☐ Particulier ☐
Nom _____
Personne à contacter pour la gestion de l'inscription :

Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____
E-mail _____

Adresse de facturation (À remplir si différente de celle ci-dessus)

Nom et prénom _____ *si particulier*
Intitulé _____ *si établissement*
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
E-mail _____
Téléphone _____

Lieu de séjour souhaité

Rappel : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour _____
Du _____ au _____

◆ Nous contacter au **04 76 46 50 65** pour vérifier la disponibilité du séjour.

◆ Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat médical de **non contre-indication** est nécessaire.

Assurance annulation 5 % du montant du séjour

Oui ☐ Non ☐

Attention : case à cocher impérativement ; à défaut, l'assurance annulation d'un montant de 5 % du montant du prix du séjour sera facturée.

Couple

Je souhaite partir en couple avec : _____

Même chambre ☐ Chambre séparée ☐

Ci-joint votre 1^{er} règlement

Acompte 350 €
Cotisation annuelle + 28 €

(valable du 01/10/2026 au 30/09/2027)

TOTAL 378 €

Vos départ et retours (cf. page 17)**CHOIX 1**

Rendez-vous à Grenoble Aller ☐ Retour ☐
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble
Aller ☐ Retour ☐
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller ☐ Retour ☐
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour
Aller ☐ Retour ☐
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

◆ Albertville (73)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Chambéry (73)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Saint Laurent en Royans (26)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Seynod (74)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Valence (26)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Vienne (38)	Aller ☐	Retour ☐
◆ Vaux en Velin (69)	Aller ☐	Retour ☐

* Pour d'autres villes, nous consulter.

CHOIX 6

Rendez-vous à Lorient-sur-Drôme (26)
Aller ☐ Retour ☐
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

Afin de mieux répondre à vos attentes, merci de remplir le questionnaire ci-dessous :

Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

◆ A besoin d'un déambulateur Oui ☐ Non ☐
◆ Circule en fauteuil de confort Oui ☐ Non ☐
↳ Si oui, possède un appui plantaire Oui ☐ Non ☐
◆ Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité...) Oui ☐ Non ☐
Précisions complémentaires : _____

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

◆ Fauteuil Loué sur le séjour ☐ En votre possession ☐
◆ Déambulateur Loué sur le séjour ☐ En votre possession ☐

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature :

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2026-2027 transitent par GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00 et les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

Choix de départ et de retour

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, le départ et le retour qui vous conviennent le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

Choix 1 : Départ Grenoble

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15€ sur le prix du séjour) **et de retour à GRENOBLE** (réduction de 15€ sur le prix du séjour)

Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.

Choix 2 : Arrivée/Départ en gare de Grenoble

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour).

Choix 3 : Rendez-vous sur le séjour

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15 € à l'aller, et de 15 € au retour sur le prix du séjour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone: 04 76 46 50 65.

Choix 4 : Rendez-vous en gare proche du séjour

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.

Choix 5 : Pré/Post acheminement

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures,
- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

Trajets encadrés par des accompagnateurs à raison de 1 pour 10 personnes transportées au minimum.

Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué les jours de voyage sur simple demande téléphonique.

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 8 villes : (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- ◆ Albertville (73)
- ◆ Chambéry (73)
- ◆ Saint Laurent en Royans (26)
- ◆ Seynod (74)
- ◆ Valence (26)
- ◆ Vaux en Velin (69)
- ◆ Vienne (38)

Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.

D'autres lieux de prise en charge peuvent être envisagés - nous consulter dès l'inscription.)

CHOIX 6 : Loriol-Sur-Drôme

Pour les vacanciers résidants dans l'Ardèche, la Drôme et les environs, rendez-vous possible à Loriol-sur-Drôme (26) entre Valence et Montélimar pour uniquement les destinations du Sud.

Voyages en train : il existe un service SNCF

«Assist'en Gare» dédié à l'accueil et accompagnement en gare des personnes en situation de handicap (PSH et PMR).

Renseignement et réservation : Tel. 32 12

Site internet :

<https://www.garesetconnexions.sncf>

ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE – 04.76.46.50.65 – contact@alpas.fr, Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N°0381006692 - J.O. du 17/08/1982 - immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060, agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes (Arrêté n° 2025-016 du 16 avril 2025), fonds de garantie déposé à l'UNAT (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73), représenté par son Directeur, M. Jean-Philippe BONPAIX.

MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi du contrat signé, paiement d'un acompte de 350€ pour un séjour, accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement)

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte et l'adhésion seront conservés par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité **en cours de validité au moment du voyage**.

RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de L'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage. L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par L'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.
- de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer.

Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...). ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13)

Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

RÉVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par

exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres pres-

tations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

DROIT DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.





Consulter nos séjours sur
www.alpas.fr



ALPAS

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971
Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré par la Préfecture de la Région Auvergne
Rhône Alpes

Arrêté n° 2025-016 du 16 avril 2025

Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM38100060



Adhérent au Conseil
National des Loisirs et du
Tourisme Adapté CNLTA



Adhérent à l'Association de
Tourisme et de plein air

30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 46 50 65
contact@alpas.fr